



le 1<sup>er</sup> décembre 2020

## AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DU CHAN DES PLANASSES

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Créé à Albi en décembre 2016, le collectif Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement regroupe plus d'une centaine d'associations occitanes qui se mobilisent pour la protection des territoires ruraux, leurs habitants, leur richesse patrimoniale et la biodiversité.

Seul ou en partenariat avec la Fédération Nature Environnement (Midi Pyrénées) ou avec différentes sections départementales de la LPO nous menons des actions contre le développement anarchique de l'éolien industriel dans notre région

Membre du co-secrétariat du collectif, je m'appuie sur la connaissance du territoire et l'expertise citoyenne accumulées par nos associations. C'est à ce titre que je vous ferai quelques remarques pour motiver notre avis sur le projet éolien du Chan des Planasses :

- Sur la présentation générale du dossier : ce dossier, par son volume sur-dimensionné, par les nombreuses insuffisances que relève la MRAE, ne remplit pas les objectifs de transparence et de lisibilité affirmés par la Charte de l'environnement (loi constitutionnelle du 1<sup>er</sup> mars 2005) en son article 7, relative à l'information et la participation du public à l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement.
- Un certain nombre de données dans le dossier nous semblent sujettes à caution, en particulier l'évaluation du gisement éolien qui ne s'appuie sur aucune étude spécifique actuelle. Le zoom présenté p.272, fort imprécis au demeurant, est issu d'un document datant de 2012, en l'espèce le SRCAE (schéma régional climat air énergie) Languedoc-Roussillon approuvé en 2014 et annulé fin 2017 en raison de l'absence d'une évaluation environnementale. Piètre référence...
- De même, l'estimation du nombre de personnes bénéficiaires est largement surestimé. Il convient de ramener le facteur de charge à des chiffres voisins de 21-22% plutôt qu'à celui allégué de 28,5%. (En 2019 année exceptionnelle pour l'éolien la moyenne nationale intégrant des zones nettement plus ventées a été de 24,7% (source bilan RTE 2019).
- Notons que la demande de dérogation de destruction d'espèces protégées (en grand nombre) n'a été faite qu'après demande de la MRAE. Elle figure dans le CERFA sous le titre « demande de dérogation espèces protégées », sans mention aucune de la notion de destruction.
- Ce projet devrait, par application du décret du 28 avril 2017, faire l'objet d'un appel d'offres. Or, il semble avoir été découpé artificiellement en deux sous-projets de 4 éoliennes, répartis sur les deux communes concernées de telle sorte qu'il puisse bénéficier du guichet ouvert, autrement dit le tarif le plus avantageux, ce que la CRE dans sa délibération 31-2020 du 13 février 2020 considère comme un contournement de la réglementation applicable.
- L'addition de nombreuses autres installations existantes ou en projet mentionnées en p. 78 du résumé non technique entraîne un impact cumulé certain, malgré l'abandon du projet de La Ville-dieu. La Margeride, aux magnifiques paysages et au patrimoine culturel et religieux original et authentique qui en font un site touristique renommé, sera défigurée. Le préjudice subi rejaillira à **l'échelle de la Margeride toute entière et de son attractivité durable**. Le projet éolien du Chan des Planasses est donc bien, clairement, le projet de trop.
- Nous participions à Rullac Saint Circq (12120), en août 2019, à la rencontre avec madame Emmanuelle Wargon, à l'époque Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique et Solidaire, et nous avons été entièrement d'accord avec sa déclaration officielle : « paysages et biodiversité doivent être placés au coeur de toute démarche de production d'énergie ».

- Un des co-secrétaires du collectif NE Occitanie Environnement a participé aux travaux menés au ministère de la transition écologique visant à limiter les projets dans les territoires déjà très équipés par un mécanisme adapté. Il convient d'anticiper sur ces projets ministériels déjà bien avancés, notamment en ce qui concerne la Margeride, si on le rapporte à sa population.

Chaque territoire a ses propres caractéristiques qui les rendent originaux et irremplaçables. La Margeride veut préserver son identité montagnarde, naturelle et sauvage, pour continuer à vivre des ses activités touristiques, culturelles, pour continuer à être un lieu préservé, notre pays en- a-t-il de trop ?

Pour l'ensemble de ces motifs, le collectif TNE- OE fort du soutien des association qui le composent émet un avis très défavorable à l'implantation d'éoliennes sur le Chan des Planasses. Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de notre position dans l'avis final que vous remettrez à la préfecture de Lozère.

Bien respectueusement

Dominique Boury

Co-secrétaire du collectif Toutes Nos Énergies - Occitanie Environnement

Collectif TNE-OE - 81240 LE RIALET - 05 63 68 22 86 - <https://toutesnosenergies.fr> courrier : [contact@toutesnosenergies.fr](mailto:contact@toutesnosenergies.fr)